

Province de Québec
M.R.C. de Bellechasse
Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse

Avis public

Vote par correspondance

EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, directeur général et secrétaire-trésorier,

QUE lors de l'élection générale municipale du 28 novembre 2021, il sera possible d'exercer votre droit de vote par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

1. Vous êtes domicilié à la *Résidence au cœur de Bellechasse*;
2. Vous êtes domicilié dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
3. Vous avez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
4. Entre le dimanche 7 novembre 2021 et le mercredi 17 novembre 2021, vous devez respecter une demande ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré comme porteur de la maladie;
 - présentez des symptômes de la COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours; et
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

QUE pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le 17 novembre 2021 :

Michaël Couture
1990, route Principale
Saint-Nérée-de-Bellechasse (Qc) G0R 3V0
Tél. : 418-243-2735
Courriel : muneree@stneree.ca

QUE si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours.

QUE si vous avez 70 ans le jour du scrutin, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

DONNÉ à Saint-Nérée-de-Bellechasse, le 5 octobre 2021.

Le président d'élection



Michaël Couture, g.m.a.